

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG



Commune
de MERTERT

AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 29 (1) alinéas 4 et 5, le conseil communal de la commune de Mertert a délibéré et décidé, en sa séance du 22 mai 2024, sur un lotissement d'un terrain en plusieurs lots dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « quartier existant » en vue de leur affectation à la construction et notamment :

- d'approuver le lotissement d'un terrain portant le no. 713/2079 en vue du lotissement d'un lot à l'adresse 15, Grand-Rue à Wasserbillig, en deux lots ;

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le dossier restera déposé du 4 juin au 18 juin 2024 inclus, à la maison communale à Wasserbillig au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Wasserbillig, le 3 juin 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,